

Conscient, humain et juste : pour un accueil dans la dignité des personnes migrantes

Une déclaration de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Manifeste

Sous le vaste ciel du Québec, une mémoire persiste
Celle dont les montagnes, les plaines, les forêts, les lacs et les rivières
Dans la danse du temps et des saisons
Portent encore l'histoire de mille chemins

Éclairé.e.s par les réussites et les blessures
Vers un Québec où les ponts remplacent les murs
Où le respect et l'inclusion de chaque être humain
Rythment nos pas vers un avenir commun

Où le nous remplace le je
Où je suis parce que nous sommes

Alors, je pourrais me souvenir
D'un Québec uni dans ses diversités
Et alors nos enfants pourront voir fleurir
Nos rêves de fraternité



TCRI

Table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées
et immigrantes

Conscient, humain et juste : pour un accueil dans la dignité des personnes migrantes

Une déclaration de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Note

Note : Au cours de cette déclaration, l'expression « Personnes réfugiées et immigrantes » est utilisée de manière inclusive de tous les statuts migratoires, incluant les personnes en demande d'asile, les personnes sans statut, à statut temporaire ou permanent. Il est important de prendre en compte que ces différentes réalités migratoires s'entrecroisent avec d'autres facteurs identitaires, chacun pouvant exacerber les inégalités et les discriminations vécues par les personnes concernées. Il est essentiel d'adopter une approche intersectionnelle dans l'application des recommandations qui vont suivre.

Préambule

À titre de regroupement des organismes communautaires du réseau de l'immigration et de l'intégration du Québec, la TCRI s'inscrit dans le mouvement de l'action communautaire autonome. Elle met à profit son expertise comme agente de transformation et de développement social. Par leurs pratiques diversifiées et une approche interculturelle, les organismes de la TCRI œuvrent pour un Québec inclusif et riche de sa diversité. Avant de présenter les motivations derrière une telle déclaration, la TCRI et ses membres souhaitent reconnaître que leurs activités se déroulent sur des territoires dont la majorité n'a pas été cédée. Nous exprimons notre solidarité envers les Premiers Peuples ici au Québec et ailleurs. Nous souhaitons rappeler que le néocolonialisme actuel est intimement lié aux enjeux migratoires contemporains, et continue de priver de nombreuses personnes de leurs droits fondamentaux.

Amorcée en novembre 2024, cette déclaration de principes est le fruit de consultations et de réflexions concertées entre les membres de la TCRI et son équipe de travail. Face à l'urgence de déconstruire les représentations biaisées qui circulent à l'égard des personnes immigrantes et réfugiées, aux barrières structurelles érigées à leur encontre et aux situations de précarité rapportées par le terrain, cette déclaration vient réaffirmer l'importance des valeurs d'inclusion, de justice et de solidarité qui doivent guider non seulement le vivre-ensemble au Québec, mais aussi les politiques gouvernementales en matière d'immigration. Il importe de rappeler que depuis l'Accord Canada-Québec sur l'immigration de 1991, le Québec dispose de pouvoirs élargis et de ressources dédiées pour agir dans ce domaine. Cette réalité factuelle assoit la responsabilité de l'État québécois et renforce le leadership attendu de sa part pour résoudre les enjeux identifiés. Ainsi, la TCRI souhaite interpeller tous les acteurs de la société québécoise sur leurs responsabilités en la matière : le grand public et les communautés locales, les médias et leaders d'opinion, les décideurs politiques, les milieux professionnels, les employeurs et les syndicats, ceux de la santé, de l'éducation, les organisations de la société civile, les militants et les autres allié.e.s, en leur rappelant leur pouvoir d'agir respectif en matière d'inclusion, d'équité, de justice sociale et de respect de la dignité des personnes immigrantes et réfugiées.



1. Principe du respect de la dignité et des droits humains

La TCRI soutient que le principe de respect de la dignité et des droits humains doit être au cœur d'une société qui se dit préoccupée de justice sociale. Nous demandons des politiques et des pratiques qui :

- a. Garantissent le respect inconditionnel des droits et de la dignité de chaque personne, sans discrimination à l'égard du statut migratoire;
- b. Assurent un accès universel, réel et sans délai indu aux services de santé, d'éducation, de sécurité sociale, d'aide juridique et d'emploi, quel que soit le statut migratoire.

2. Principe de vivre-ensemble

La TCRI soutient que le principe de vivre-ensemble harmonieux doit être au cœur du projet de société québécois. Nous demandons des politiques et des pratiques qui :

- a. Soutiennent des initiatives durables qui visent à créer des moments et des espaces de dialogue interculturel entre personnes d'origines diverses, visant à nourrir une réelle compréhension mutuelle;
- b. Contribuent à transformer les espaces publics et les milieux de vie par des démarches inclusives et co-construites, respectueuses de la diversité, afin de favoriser un véritable sentiment d'appartenance pour toutes et tous;
- c. Contribuent à lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle, la discrimination, le racisme et toute forme d'oppression, afin de renforcer la cohésion sociale.

3. Principe de justice sociale

La TCRI soutient que le principe de justice sociale et de solidarité doit être au cœur d'une société qui vise l'équité réelle pour toutes les personnes, peu importe leur origine ou leur statut. Nous demandons des politiques et des pratiques qui :

- a. Abolissent les barrières structurelles limitant l'accès des personnes immigrantes et réfugiées à la reconnaissance des compétences et à la pleine participation sociale, afin d'offrir une réelle égalité d'opportunités à tous et toutes;
- b. Favorisent l'équité et l'inclusivité dans les milieux de travail, les services publics et les institutions, en éliminant les biais et en promouvant la diversité à tous les niveaux;
- c. S'inscrivent dans une approche intersectionnelle permettant de mieux comprendre et d'agir sur la complexité des oppressions vécues par les personnes concernées, particulièrement lorsqu'elles se situent à la croisée de multiples formes de marginalisation et de discrimination.

4. Principe de responsabilité collective et partagée

La TCRI soutient que la construction d'une société inclusive repose sur une responsabilité collective et partagée. Nous demandons des politiques et des pratiques qui :

- a. Reconnaittent la responsabilité de l'État dans l'accueil, l'intégration et le respect des droits des personnes immigrantes et réfugiées, tout au long de leur parcours migratoire;
- b. Soutiennent l'implication conjointe des personnes immigrantes et réfugiées, des citoyens et citoyennes et de l'ensemble des acteurs de la société (organismes communautaires, institutions publiques, milieux d'affaires, milieu syndical, etc.) dans le respect de leurs expertises, afin de développer un projet de société fondé sur l'inclusion, l'équité et la participation de toutes et tous;
- c. Sont élaborées de façon proactive et planifiée, en cohérence avec le partage des responsabilités entre les différentes parties.

5. Principe d'héritage et de transmission aux générations futures

La TCRI soutient que le principe de transmission et d'héritage aux générations futures doit guider les politiques d'immigration dans une perspective à long terme. Nous demandons des politiques et des pratiques qui :

- a. Reconnaittent l'apport de l'héritage culturel des personnes immigrantes et réfugiées et valorisent leur contribution sociale, politique et économique à la société d'accueil;
- b. S'inscrivent dans une approche interculturelle fondée sur une dynamique d'interactions et d'enrichissement mutuel, entre les différentes communautés qui composent la société;
- c. Assurent la continuité d'un modèle d'intégration bidirectionnel, pluridimensionnel, évolutif et durable, qui bénéficie aux générations présentes et futures.

Faire de ces principes une réalité vécue

Portée par cette vision, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) appelle les institutions, les gouvernements et l'ensemble de la société à faire de ces principes une réalité vécue. À la lumière de l'histoire du Québec, faite de luttes, d'élan de solidarité, de blessures et d'avancées, choisissons d'emprunter le chemin de l'inclusion et du respect des droits humains.

À l'image des paysages pluriels qui façonnent le Québec, reconnaissons que notre société s'est construite - et continue de le faire - au croisement de mille parcours et de mille voix. En mobilisant collectivement et individuellement nos leviers d'influence - qu'ils soient politiques, économiques, sociaux ou culturels - nous pouvons créer une véritable transformation sociale, durable et bénéfique pour toute la société québécoise.

Bâtir un Québec où les ponts remplacent les murs n'est pas seulement nécessaire, mais vital pour le bien-être collectif à long terme. Cette ambition est à la portée de toutes et tous, à condition de s'y engager ensemble.